

PAR COURRIEL

Québec, le 27 juillet 2020

Monsieur René Veillette
Médecin spécialiste santé publique
Équipe santé et environnement
Centre intégré de santé et de services sociaux
de Chaudière-Appalaches
Direction de santé publique
363, route Cameron, bureau 222
Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2
rene_veillette@ssss.gouv.qc.ca

Objet : Projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches-Maine

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 21 au 22 juillet dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet une question que vous trouverez, annexée à la présente.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 3 août prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Quelles seraient les précautions et exigences pour la réalisation de travaux sur des sols susceptibles de contenir de l'amiante le long du tracé retenu (à l'exception des portions de tracé passant sur le terrain d'anciennes mines), l'utilisation de matériaux de remblais pour l'agrandissement du poste des Appalaches et la construction des pylônes?

